



Mobile Money

**v&M** | Bank



FACILITE DE CREDIT MOMO  
**K'AVANCE**

**CONDITIONS GENERALES**

JUILLET 2025

*On Your Side!*

## 1. ACCORD

- 1.1. Le présent accord énonce l'intégralité des conditions générales entre vous (le client/emprunteur), I&M Bank Rwanda PLC (ci-après dénommée la Banque) et Mobile Money Rwanda Limited (ci-après dénommée "MMRL") pour le service de Crédit MoMo (tel que défini ci-après) et vous lie, ainsi que vos représentants et ayants droit.
- 1.2. Les présentes conditions, ainsi que toute modification ou variation de celles-ci, prennent effet à la date de leur publication.
- 1.3. Les présentes conditions complètent les conditions générales de MMRL disponibles sur le site <https://www.mtn.co.rw/momo-terms/> et doivent être lues conjointement avec celles-ci. En cas d'incohérence entre les présentes Conditions et les Conditions générales de MMRL ou toute autre condition pertinente, les présentes Conditions vont prévaloir.

## 2. DEFINITIONS

Dans les présentes conditions, les mots et les expressions suivants (sauf si le contexte exige autrement) ont la signification suivante:

- 2.1. **"Frais d'accès"** : des frais uniques ou un pourcentage appliqué au montant de la facilité au moment du retrait. Ces frais sont perçus pour chaque retrait.
- 2.2. **"Accord"** signifie les conditions et tous les amendements qui y seront apportés de temps à autre.
- 2.3. **"Montant dû"** désigne tout montant de la Facilité, des frais, des charges qui restent impayés après la période de la Facilité.
- 2.4. **"Bureau de référence de crédit"** ou "CRB" désigne un bureau de référence de crédit dûment agréé en vertu de la législation rwandaise pour, entre autres, collecter et/ou faciliter l'échange d'informations sur les crédits des clients.
- 2.5. **"Equivalent monétaire"** désigne l'équivalent en francs rwandais du montant correspondant de la valeur électronique.
- 2.6. **"Client"** désigne toute personne qui s'est inscrite pour utiliser ce service et qui a accepté les présentes conditions.
- 2.7. **"Centre de service à la clientèle"** signifie le centre de service MTN désigné pour le service conformément aux présentes conditions.
- 2.8. **"Cas de Défaillance"** désigne l'une des circonstances énoncées à la clause 10 ci-dessous.

2.9. **"Valeur électronique"** désigne la valeur électronique émise par MMRL et négociée dans le cadre du système d'argent mobile et représentant un droit à un montant équivalent d'argent liquide.

2.10. **"Équipement"** comprend votre téléphone mobile, votre carte SIM compatible avec Mobile money et/ou tout autre équipement qui, utilisé conjointement, vous permet d'accéder au Réseau.

2.11. **"Facilité"** désigne tous les fonds avancés sur votre compte MoMo pour vous permettre d'effectuer des paiements pour les transactions et les services fournis au titre de l'article 12 lorsque le solde de votre compte MoMo n'est pas suffisamment approvisionné.

2.12. **"La durée de la Facilité"** désigne la durée convenue pour le remboursement intégral de la facilité, soit trente (30) jours civils à compter de la date à laquelle la facilité en cours a été accordée pour la première fois. Pour éviter toute ambiguïté, mais sans déroger à ce qui est prévu ailleurs dans le présent accord, la facilité est due dès que les fonds sont déposés sur le compte MoMo dans le cadre des services, mais au plus tard trente (30) jours après le décaissement. La durée de la facilité n'est pas affectée par toute demande ultérieure ou supplémentaire effectuée dans les limites du plafond de retrait, jusqu'au remboursement intégral de la facilité.

2.13. **"Frais"** désigne les frais applicables aux services tels que définis à la clause 17 et tous les autres frais relatifs à la facilité tels que communiqués par MMRL, de temps à autre, conformément aux présentes conditions, et comprend tous les frais et les taxes applicables en vertu des lois du pays. Ces frais sont susceptibles d'être modifiés à tout moment à la discrétion de MMRL et de la Banque, sous réserve d'une notification préalable de 30 jours, comme l'exigent les instruments réglementaires pertinents:

2.13.1. Des frais d'accès à prélever au moment du retrait, comme indiqué plus en détail dans l'annexe commerciale ; et

2.13.2. Des intérêts sur la facilité, calculés sur le solde restant chaque jour où les fonds restent impayés ou que la facilité n'est pas réglée en totalité, pour une période maximale définie dans l'annexe commerciale.

2.13.3. En vue de faciliter le calcul des intérêts, toutes les valeurs décimales dérivées des montants prélevés sont arrondies à l'entier supérieur le plus proche. En aucun cas, cet arrondi ne doit aboutir à une valeur supérieure à un franc rwandais (1 Frw).

- 2.14. "Gouvernement"** désigne le Gouvernement de la République du Rwanda.
- 2.15. "Connaissance du Client"** connu également comme "KYC" se réfère aux obligations de diligence du client prescrites par les lois pertinentes et qui peuvent être prescrites ou recommandées par le Gouvernement ou la Banque Nationale du Rwanda (BNR) de temps à autre.
- 2.16. "MoMo"** désigne le service de transfert d'argent et de paiement qui est géré et exploité exclusivement par Mobile Money Rwanda Limited au Rwanda et agréé par la BNR.
- 2.17. "Compte MoMo"** désigne votre portefeuille MoMo enregistré à votre nom et par le biais duquel vous avez demandé les services conformément aux conditions générales de MMRL.
- 2.18. "Abonné du MMRL"** désigne une personne qui s'est inscrite pour utiliser le MoMo et qui a accepté les conditions du MMRL.
- 2.19. "Données de crédit de l'abonné"** désigne les données relatives à votre activité de crédit dans le système MoMo.
- 2.20. "Données de l'abonné de MMRL"** désigne le nom de l'abonné de MMRL et toute information le concernant, y compris le numéro de carte d'identité nationale, le numéro de carte militaire, le numéro de carte d'identité diplomatique, le numéro de carte d'étranger, le numéro de passeport ou le numéro de permis de conduire, le numéro de téléphone mobile et toute autre information nécessaire à la fourniture du service de Crédit MoMo, telle qu'elle apparaît dans les dossiers de MMRL de temps à autre.
- 2.21. "Système MoMo" ou "Système MMRL"** désigne la plate-forme technique qui fournit actuellement le service MoMo.
- 2.22. "MSISDN"** Numéro de réseau numérique intégré de services pour les abonnés au téléphone mobile (numéro de téléphone mobile) enregistré auprès de MMRL et/ou MTN.
- 2.23. "MTN"** désigne MTN Rwandacell Plc, une société de télécommunications constituée en vertu de la loi sur les sociétés de la République du Rwanda et agréée par la RURA pour la fourniture de services de télécommunications.
- 2.24. "MoMo App"** désigne l'application de logiciel connue sous le nom de MoMo App, telle qu'elle est publiée, mise à jour et améliorée par MMRL de temps à autre.
- 2.25. "Centre de Service MTN"** désigne les magasins physiques détenus et exploités par MTN et/ou MMRL.
- 2.26. "Réseau"** désigne le réseau cellulaire mobile exploité par MTN.
- 2.27. "Fonction d'adhésion"** désigne l'option de menu exclusive développée par MMRL et disponible sur USSD, App et autres canaux de communication avec les clients, mise à la disposition des abonnés de MMRL pour leur permettre de s'inscrire au service.
- 2.28. "Limite de découvert"** désigne le montant maximum de facilité qui vous est autorisé sur le Service, tel qu'il est défini, établi et vous est communiqué par nous de temps à autre sur la base de votre cote de crédit.
- 2.29. "Banque participante"** désigne (I&M Bank (Rwanda) Plc)
- 2.30. "Partie"** désigne vous, la banque ou MMRL à titre individuel.
- 2.31. "Parties"** désigne conjointement Vous, la Banque et MMRL.
- 2.32. "Transactions Autorisées"** comprennent les transactions permettant d'utiliser le Crédit MoMo comme indiqué dans l'annexe commerciale.
- 2.33. "NIP"** désigne votre numéro d'Identification Personnel qui est un code secret utilisé pour accéder à votre portefeuille et le faire fonctionner sur le système MMRL, y compris, mais sans s'y limiter, l'accès et l'utilisation de ce service.
- 2.34. "Frais de Recouvrement"** comprennent tous les frais que nous engageons pour recouvrer les Montants en Souffrance.
- 2.35. "Remboursement"** désigne le remboursement de tout montant dû au titre de ce Service, tel que défini dans les présentes Conditions, y compris, mais sans s'y limiter, le remboursement de la Facilité et des Frais.
- 2.36. "Demande"** une demande ou une instruction que nous recevons de vous ou prétendument de vous par l'intermédiaire du Réseau et du Système et sur base de laquelle nous sommes autorisés à agir.
- 2.37. "Service"** désigne le service de découvert du compte MoMo qui permet aux abonnés de MMRL de mettre leur compte MoMo à découvert afin d'effectuer des transactions conformément au présent accord et qui est également connu sous le nom d' "Crédit MoMo".
- 2.38. "Carte SIM"** désigne le module d'identité de l'abonné qui, lorsqu'il est utilisé avec d'autres équipements prescrits, permet à l'abonné MMRL d'utiliser le service MoMo.
- 2.39. "Conditions"** désigne les présentes conditions générales, y compris toute modification ou leur mise à jour de temps à autre.

- 2.40. "USSD"** signifie Unstructured Supplementary Service Data, parfois appelé "Quick Codes" ou "Feature Codes", un protocole de communication utilisé par les téléphones cellulaires GSM pour communiquer avec les ordinateurs MMRL sur le service USSD fourni par MTN.
- 2.41. "Nous", "nous", "notre", and "votre"** désigne à la fois MMRL et I&M Bank Rwanda Plc et inclut nos successeurs et ayants droit.
- 2.42. "Vous" ou "votre"** désigne le Client et comprend les représentants personnels et les ayants droit du Client.
- 2.43.** Les mots au singulier, lorsque le contexte l'admet, comprennent le pluriel et vice versa.
- 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES**
- 3.1.** Avant de vous inscrire au service, vous devez lire attentivement et comprendre les présentes conditions, qui régissent l'accès, l'utilisation et le fonctionnement du service.
- 3.2.** Ces Conditions Générales sont disponibles aux sites <https://www.mtn.co.rw/momo-terms/> et <https://www.imbankgroup.com/rw/>. Elles seront également disponibles dans les Centres des Services MTN.
- 3.3.** Si vous n'acceptez pas les présentes Conditions, veuillez ne pas saisir votre code PIN lors de la fonction d'adhésion.
- 3.4.** Vous êtes réputé avoir lu, compris et accepté les présentes conditions :
- 3.4.1.** En saisissant votre NIP lors de la fonction d'adhésion qui vous demande de confirmer que vous avez lu, compris et accepté de respecter les présentes conditions ; et/ou
- 3.4.2.** En utilisant ou en continuant à utiliser et à demander le service.
- 3.5.** En vous inscrivant au Service, vous acceptez de vous conformer et d'être lié par les présentes Conditions, telles que modifiées et révisées de temps à autre, et vous reconnaissez que les présentes Conditions sont sans préjudice de tout autre droit que nous pourrions avoir en droit ou autrement concernant votre inscription, l'accès et l'utilisation du Service.
- 3.6.** Nous pouvons de temps à autre modifier ou amender les présentes conditions et votre accès continu et votre utilisation du service constituent votre acceptation d'être lié par les conditions de tout amendement ou modification.

#### 4. INSCRIPTION AU SERVICE

- 4.1.** En vous inscrivant au Service, vous confirmez et garantissez que vous êtes (a) âgé d'au moins dix-huit (18) ans ; (b) doté de la pleine capacité juridique pour conclure un accord valide et juridiquement contraignant ; et (c) que vous êtes un abonné enregistré et actif de MMRL, d'où votre demande d'inscription au Service.
- 4.2.** Nous nous réservons le droit de vérifier l'authenticité et le statut de votre compte MoMo et de vos transactions et pouvons refuser votre demande, à notre seule discrétion, si nous ne sommes pas convaincus que vous remplissez les conditions minimales requises.
- 4.3.** Vous ne pouvez-vous inscrire au service que pour un seul MSISDN, et les conditions générales s'appliquent au compte MoMo enregistré à votre nom.
- 4.4.** Vous acceptez et autorisez par la présente l'échange entre MMRL et les tiers ou les partenaires de MMRL travaillant sur ce service, de vos informations personnelles (ci-après dénommées « informations personnelles ») détenues par nous en ce qui concerne la fourniture de tous les produits et services de MMRL/(la Banque). Ces informations personnelles nous permettront de vous identifier et de nous conformer aux exigences réglementaires en matière de connaissance du client.
- 4.5.** Nonobstant toute disposition contenue dans le présent document, en cas de litige, de demande d'exécution de crédit, d'enquête et/ou de toute autre demande spéciale liée à vos informations personnelles, qui comprennent, sans s'y limiter, les noms, les détails de la carte d'identité ou du passeport, ces informations peuvent être partagées avec les parties prenantes concernées, les organes chargés de l'application de la loi et/ou les tribunaux, sur demande, pour examen et évaluation.
- 4.6.** Par les présentes, vous acceptez et nous autorisez à utiliser les informations relatives à votre utilisation du service MoMo et d'autres produits MMRL dont nous aurons besoin pour fournir les services ("MMRL Information").
- 4.7.** Vous pouvez vous inscrire au Service uniquement par le biais d'une demande électronique que vous effectuez à l'aide de votre Equipement via l'USSD ou l'application MoMo.
- 4.8.** Vous acceptez et nous autorisez par la présente à obtenir et à nous procurer vos informations personnelles détenues par tout organe de réglementation et vous acceptez et consentez

- en outre à la divulgation et à la fourniture de ces informations personnelles détenues par toute institution gouvernementale à notre intention.
- 4.9.** Par la présente, vous reconnaissez et nous autorisez à vérifier vos informations personnelles en notre possession par rapport aux informations reçues de toute institution gouvernementale à votre sujet, telles qu'elles sont tenues par l'autorité de régulation concernée.
- 4.10.** Par les présentes, vous reconnaissez et nous autorisez à demander, interroger, envoyer, vérifier et recevoir vos informations personnelles et vos antécédents en matière de crédit, ainsi que des informations similaires ou connexes provenant de tout organe de référence de crédit (CRB) compétent, afin de nous permettre de décider en connaissance de cause de vous accorder ou non l'accès aux services, ou de réduire ou d'augmenter votre Facilité.
- 4.11.** Nous nous réservons le droit de vous demander à tout moment des informations complémentaires concernant votre demande d'inscription au service. Si vous ne fournissez pas ces informations dans les délais impartis, votre demande d'inscription au Service pourra être rejetée.
- 4.12.** Notre acceptation ou notre refus de votre demande d'inscription au service peut vous être communiqué par le biais d'un SMS envoyé à votre MSISDN enregistré associé à votre compte MoMo et/ou à votre équipement. Vous reconnaissez et acceptez que l'acceptation de votre demande d'inscription au Service crée une relation contractuelle séparée et distincte entre vous, MMRL et la Banque, en dehors des conditions générales qui s'appliquent à votre compte MoMo de temps à autre.
- 4.13.** Nous nous réservons le droit de refuser votre demande d'inscription au Service ou, sous réserve d'un préavis de trente (30) jours ou de tout autre préavis requis par la loi, de révoquer votre inscription au Service. Lorsque nous refusons votre demande d'inscription ou que nous annulons votre inscription, nous nous efforçons de vous communiquer formellement les raisons de ce refus ou de cette annulation.
- 5. VOS DEMANDES**
- 5.1.** Par la présente, vous nous autorisez irrévocablement à donner suite à toutes les demandes que nous recevons de votre NIP ou à l'aide de celui-ci et à vous tenir responsable à cet égard. Nous pouvons néanmoins refuser de donner suite à toute demande dépassant le cadre du service tel qu'il est offert de temps à autre.
- 5.2.** Nous sommes réputés avoir agi correctement et avoir rempli toutes nos obligations dès lors que nous nous conformons à la Demande. Nous pouvons vous demander des informations complémentaires ou une confirmation (écrite ou autre) avant de donner suite à une demande, mais nous ne sommes pas tenus de donner suite à une demande en l'absence d'informations complémentaires ou de confirmation, ni de demander et de recevoir une confirmation de votre part avant de donner suite à une demande.
- 5.3.** Nous refuserons toute demande de facilité dans le cadre du service si vous épuisez votre limite de découvert ou votre limite transactionnelle MMRL (telle que communiquée par MMRL) et nous nous réservons le droit de refuser partiellement votre demande si le fait de la satisfaire pleinement vous amène à dépasser la limite de découvert ou la limite transactionnelle MMRL. Pour décider de vous offrir ou non le service, nous tiendrons compte des facilités et des frais en suspens sur votre compte MoMo, conformément aux présentes conditions ou aux conditions générales de MMRL. Nous ne sommes pas tenus de prendre en compte les crédits réguliers, ni les montants reçus après le refus d'une telle demande.
- 5.4.** Vous ne pouvez annuler une demande qu'en la demandant par l'intermédiaire de l'application USSD ou en utilisant l'application MoMo. L'annulation ne sera toutefois autorisée que si nous n'avons pas encore répondu à votre demande ou si nous n'y avons pas encore donné suite. Si nous sommes en mesure d'annuler votre demande, vous pouvez être facturé pour cette annulation à un taux qui peut être communiqué et modifié de temps en temps.
- 5.5.** Par la présente, vous nous autorisez à passer les ordres et à donner suite aux instructions concernant votre compte MoMo qui pourraient être exigés par une décision de justice ou par une autorité ou un organe compétent en vertu des lois applicables.
- 6. DEMANDE D'UNE FACILITE**
- 6.1.** A l'adhésion au service, vous recevez un message de confirmation indiquant votre limite de découvert.
- 6.2.** Si aucune limite de découvert ne vous est attribuée, vous devez continuer à effectuer des transactions sur MoMo afin de constituer un historique de transactions et d'améliorer votre score de crédit pour pouvoir bénéficier d'une Limite de Découvert.
- 6.3.** En acceptant les présentes conditions, vous acceptez et reconnaissez que nous nous réservons le droit exclusif de fixer la Limite de Découvert.

- 6.4.** Vous pouvez vérifier votre Limite de Découvert en utilisant l'option de menu appropriée fournie sur votre Equipement par le biais de l'USSD ou de l'application MoMo.
- 6.5.** Vous reconnaissez que toute facilité qui vous est accordée entraînera un découvert sur votre Compte MoMo à la hauteur de l'équivalent de la valeur de la Facilité et des Frais applicables à la facilité (y compris les intérêts). Les Frais seront ajoutés à la facilité et déduits de votre compte MoMo. Ces frais vont inclure toutes les taxes, tous les prélèvements statutaires et tous les droits d'accise applicables en vertu de la loi.
- 6.6.** Votre demande de Facilité sera évaluée conformément à nos procédures d'évaluation des facilités. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion et sans donner de motif, d'approuver ou de refuser cette Demande.
- 6.7.** La communication relative à notre acceptation ou notre refus de votre demande se fera par SMS envoyé à votre MSISDN enregistré et/ou à votre Equipement.
- 6.8.** Toute Facilité accordée doit être remboursée dans son intégralité dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle la Facilité a été accordée pour la première fois (date du premier retrait).
- 6.9.** Vous ne pourrez pas bénéficier d'une nouvelle Facilité ou d'une Facilité supplémentaire si une facilité reste impayée au-delà de trente (30) jours ou si vous ne respectez pas l'une des conditions de la Facilité, y compris les présentes Conditions.
- 6.10.** Si une Facilité reste impayée pendant plus de trente (30) jours, votre droit d'utiliser le service et toute Limite de Découvert non utilisée peuvent être suspendus ou réduits immédiatement.
- 6.11.** Vous pouvez demander la Facilité plusieurs fois sous réserve de la Limite de Découvert.
- 7. LIMITE DE DECOUVERT**
- 7.1.** Nous pouvons, de temps à autre, fixer les limites minimales et maximales de la facilité que vous pouvez demander sur le Service. Ces limites seront communiquées par SMS, sur notre site web ou peuvent être obtenues auprès du Centre des Services MTN.
- 7.2.** La Limite de Découvert est sujette à révision de temps à autre et nous nous réservons le droit de modifier votre Limite de Découvert sans donner de motifs. Nous vous informerons de toute modification de la Limite de Découvert et votre utilisation continue du Service vaudra acceptation de votre Limite de Découvert révisée.

## 8. EVALUATION DU CREDIT

Votre Limite de Découvert et notre approbation continue de vos Demandes de Facilité seront déterminées par votre évaluation de crédit. Votre évaluation de crédit sera effectuée sur base de différents éléments, y compris les informations obtenues à partir de votre utilisation des différents services MoMo et de l'historique des remboursements de votre Limite de Découvert existante.

## 9. REMBOURSEMENT DE LA FACILITE

- 9.1.** La Facilité doit être remboursée de manière continue pendant une période de trente (30) jours à compter de la première date d'utilisation de la facilité (la « durée de la facilité »).
- 9.2.** Vous nous donnez irrévocablement l'instruction de recouvrer automatiquement l'intégralité de la Facilité ainsi que les frais sur le compte MoMo utilisé lors de l'adhésion. Vous reconnaissez qu'afin d'exécuter ces instructions, MMRL débitera automatiquement les montants dus des crédits déposés ou reçus sur votre compte MoMo à tout moment jusqu'à ce que la Facilité (y compris les frais et les intérêts) soit intégralement remboursée.
- 9.3.** Nous pouvons mettre fin à nos relations avec vous et/ou suspendre votre accès au Service si vous ne remboursez pas la facilité dans son intégralité ainsi que les frais impayés pendant la durée de la Facilité.
- 9.4.** Tous les fonds disponibles sur votre compte MoMo seront affectés au remboursement du montant dû dans l'ordre de priorité suivant:

- 9.5.1.** En premier lieu, le remboursement de tous les frais (y compris les intérêts).
- 9.5.2.** Deuxièmement, pour le remboursement de la Facilité.

## 10. CAS DE DEFAILLANCE

Un cas de défaillance survient:

- 10.1.** Lorsqu'une facilité est échue et impayée après une durée de trente (30) jours ou plus ; ou
- 10.2.** Si vous commettez une infraction ou n'observez pas, ne respectez pas ou n'exécutez pas l'un des termes, conditions ou dispositions de tout autre accord entre nous et vous en ce qui concerne cette Facilité ; ou
- 10.3.** S'il y a de bonnes raisons de penser que vous n'êtes pas en mesure de payer vos dettes, ou si nous recevons une notification indiquant que vous avez admis votre incapacité à payer vos dettes à l'échéance ; ou

**10.4.** Si vous êtes condamné en vertu de toute loi pénale en vigueur liée à l'utilisation des services ou de tout autre service connexe ou service fourni par MMRL et/ou la Banque; ou

Si un jugement est rendu contre vous dans le cadre d'une procédure judiciaire et qu'il n'est pas exécuté dans les sept (7) jours suivant la demande, ce qui peut affecter votre capacité à payer la Facilité; ou

**10.5.** En cas d'ordonnance de saisie ou de saisie-arrêt ou de création d'un privilège sur l'un de vos dépôts auprès de nous ou sur des actifs conservés par vous.

## 11. CONSEQUENCES DE DEFAILLANCE

**11.1.** A tout moment après la survenance d'un cas de défaillance qui se poursuit, nous pouvons, sans préjudice de tout autre droit ou recours qui nous est accordé en vertu d'une loi:

11.1.1. Mettre fin aux services conformément à la clause 22 ou 23 ci-dessous.

11.1.2. Déclarer que la Facilité (y compris tous les frais et charges) et tous les autres montants impayés en vertu des présentes conditions sont immédiatement dus et exigibles, à la suite de quoi vous serez tenu de régler la Facilité et les frais impayés avec effet immédiat.

11.1.3. Suspendre votre accès à la Facilité ou au service ou réduire votre Limite de Découvert.

11.1.4. Détenir tous vos fonds créditeurs auprès de MTN MoMo ou tous vos actifs, les soldes positifs des portefeuilles supplémentaires détenus auprès de MTN MoMo lorsque votre compte est en souffrance depuis 180 jours ou plus, à titre de garantie et de sûreté pour tous les montants impayés et dus par vous dans le cadre de la Facilité ou du service.

11.1.5. Vous acceptez et confirmez par le présent document que MTN MoMo est en droit, à sa discrétion, de vous empêcher ou de vous restreindre de retirer, en tout ou en partie, les fonds sur lesdits comptes ou de retirer l'un quelconque des actifs susmentionnés, aussi longtemps et dans la mesure du montant impayé au titre de la Facilité et/ou du service, sans vous en avertir et/ou sans encourir la moindre responsabilité à votre égard dans ce cadre.

11.1.6. Avoir un droit de privilège et de compensation sur les fonds que vous détenez dans l'un ou l'autre de vos comptes, y compris les portefeuilles supplémentaires ou additionnels auprès de MMRL et de la Banque. MMRL et la Banque peuvent,

sans préavis, compenser tout montant dû sur tout autre compte, qu'il s'agisse d'un compte courant, d'un compte de prêt, d'un compte d'épargne, d'un compte de dépôt ou de prêt mobile ou de tout autre type de compte.

11.1.7. Soumettre les informations concernant le cas de défaillance aux Bureaux de Référence de Crédit, comme l'exigent les lois applicables ou tout autre organisme de réglementation pertinent.

11.1.8. Prendre des mesures raisonnables, y compris l'engagement d'une agence indépendante de recouvrement de créances, pour recouvrer le montant total impayé.

## 12. UTILISATION DE LA FACILITE

**12.1.** Vous ne pouvez utiliser votre facilité que pour effectuer les transactions énumérées dans l'Annexe 1: Annexe Commerciale en tant que « Transactions Autorisées » sur MoMo via USSD ou My MoMo APP ou d'autres canaux autorisés pour les clients de MMRL, dans la mesure où les fonds disponibles sur votre compte MoMo seraient autrement insuffisants pour effectuer le paiement de la transaction autorisée. Nous pouvons de temps à autre ajouter ou retirer des Transactions Autorisées. Votre Facilité ne sera utilisée que pour effectuer les Transactions Autorisées. Vous ne pouvez utiliser votre Facilité que pour les Transactions Autorisées.

**12.2.** Vous acceptez que la réalisation des Transactions Autorisées et toutes les questions découlant de la réalisation des Transactions Autorisées ou s'y rapportant soient strictement régies par les Conditions Générales d'Utilisation du Service MMRL.

**12.3.** Nous nous réservons le droit de modifier les Frais payables de temps à autre en fonction des règles et règlements en vigueur et de nos politiques, à condition que l'augmentation des frais et charges soit effectuée trente (30) jours après l'émission d'un avis de l'augmentation prévue.

## 13. PRIVILEGE ET DROITS DE GARANTIE

**13.1.** Vous reconnaissez et acceptez que nous ayons un droit de rétention général sur tous vos biens en notre possession. Ces biens et actifs comprennent, sans s'y limiter, les espèces, les marchandises, les titres ou les objets de valeur déposés en garde à titre de garantie, les chèques présentés, les factures et tout autre bien meuble ou immeuble grevé pour garantir le remboursement d'une somme d'argent, que cette somme ait été remboursée ou non, ainsi que tous les biens sur lesquels la loi applicable nous confère un droit de rétention. Les biens faisant

l'objet d'un privilège dans les présentes conditions générales sont réputés être détenus en garantie de la Facilité, à concurrence d'un montant équivalent à la somme du capital restant dû de votre Facilité et des Frais de Recouvrement.

**13.2.** Par le présent Accord, vous nous désignez également comme votre mandataire aux fins de réaliser et de parfaire toute transaction relative à votre compte MOMO ou à tout autre de vos biens que nous détenons en gage aux fins de l'apurement de votre Facilité, y compris les Frais de Recouvrement et les frais impayés (« montants impayés »).

**13.3.** Un avis courant à partir de la date d'émission de l'avis vous sera adressé pour vous informer de notre intention de réaliser des montants suffisants de vos biens détenus en gage de possession pour régler les montants impayés. Tout remboursement reçu après l'expiration de l'avis sera accepté strictement à titre d'acompte et sans préjudice de nos droits.

**13.4.** Vous vous engagez à ne pas résilier ou annuler l'enregistrement de votre MSISDN tant que vous avez des montants impayés.

## 14. RELEVES

**14.1.** Nous vous fournirons de temps à autre, via le MMRL et à votre demande, un (des) relevé(s) ou un (des) rapport(s) d'activité concernant votre compte MoMo sur votre Equipement par le biais de l'USSD ou de l'application MoMo (« le mini-relevé »). Vous pouvez également, de temps à autre, demander à MMRL de vous fournir des relevés ou des rapports d'activité concernant votre crédit MoMo par les mêmes canaux.

**14.2.** Le Mini relevé fournira les détails de vos quatre (4) dernières transactions sur ce Service ou tout autre nombre de transactions que nous pourrions déterminer.

**14.3.** Le mini-relevé ne vous sera pas envoyé sous forme imprimée, mais par SMS au numéro MSISDN associé à votre compte MoMo ou par tout autre moyen électronique que nous pourrions déterminer.

**14.4.** Vous pouvez obtenir votre relevé complet ou le mini-relevé sous forme imprimée auprès du Centre des Services MTN le plus proche, sous réserve de votre présence physique.

**14.5.** Le relevé complet va indiquer toutes les transactions effectuées sur votre compte MoMo au cours de la période demandée et/ou depuis le relevé précédent. Le mini-relevé indiquera vos quatre dernières transactions de Crédit MoMo ou tout autre nombre de transactions que nous pourrions déterminer.

**14.6.** Vous devez vérifier attentivement votre relevé et nous informer dans les plus brefs délais de toute erreur ou anomalie ou de toute opération non conforme à vos instructions.

**14.7.** Vous serez réputé avoir accepté toutes les saisies de votre relevé si vous ne soulevez pas de questions ou d'objections sur les saisies qui y figurent dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la date du relevé.

**14.8.** Sauf en cas d'une erreur manifeste, le relevé complet et/ou le mini-relevé qui vous sont délivrés pour votre compte MoMo constituent une preuve concluante des transactions effectuées sur votre compte MoMo pour la période couverte par le mini-relevé et/ou le relevé complet.

**14.9.** Nous nous réservons le droit de rectifier les divergences, d'ajouter ou de modifier les saisies dans vos relevés complets ou vos mini-relevés, sans vous en avertir au préalable. Nous vous informerons toutefois de toute rectification, addition ou modification apportée à vos relevés dans les sept (7) jours suivant les changements effectués.

**14.10.** Vous serez informé de toutes les transactions effectuées sur votre compte MoMo par SMS.

## 15. PERTE D'EQUIPEMENT ET TRANSACTIONS NON AUTORISEES

**15.1.** Si vous perdez votre équipement ou si vous pensez, pour quelque raison que ce soit, qu'une personne non autorisée a eu accès à votre code PIN, vous devez immédiatement en informer le service à la clientèle et/ou le centre d'appel de MTN pour obtenir de l'aide.

**15.2.** Jusqu'à ce que nous recevions votre avis de perte ou d'accès non autorisé au code PIN comme indiqué ci-dessus, nous restons autorisés à accepter toute instruction sur votre compte MoMo effectuée à l'aide de votre code PIN.

**15.3.** Vous devez nous fournir, ainsi qu'à toute personne agissant en notre nom, toute l'assistance nécessaire dans le cadre d'une enquête, toutes les informations relatives aux circonstances de la perte ou de l'utilisation abusive éventuelle de votre équipement ou de votre NIP, afin de nous permettre de prendre toutes les mesures raisonnables pour atténuer les pertes subies ou susceptibles d'être subies à la suite de la perte de l'équipement, de l'utilisation abusive ou de l'accès non autorisé à votre PIN.

**15.4.** Vous consentez à ce que nous divulguions à des tiers les informations pertinentes concernant votre compte MoMo dans le cadre de la perte de votre équipement ou de l'utilisation abusive ou de l'accès non autorisé à votre code PIN.

**16. RECLAMATIONS DES CLIENTS**

**16.1.** Les réclamations doivent être formulées en appelant le numéro 100, qui est destiné à l'assistance MMRL. Vous pouvez également vous rendre dans n'importe quel Centre de Services MTN.

**16.2.** Nous prendrons toutes les mesures raisonnables dans la mesure de nos moyens pour résoudre vos plaintes conformément aux conditions générales MMRL. Nous traiterons toutes les plaintes conformément à nos procédures de traitement des plaintes, qui sont disponibles sur demande auprès de tout centre de service MTN ou du service à la clientèle ou du centre d'appel MTN. Lorsqu'une notification concernant votre plainte ou toute autre question est attendue de notre part mais n'est pas reçue, vous avez le droit de poursuivre la plainte dans un délai raisonnable après la non-réception de ladite notification.

**17. FRAIS, CHARGES ET DEPENSES**

**17.1.** Vous êtes responsable du paiement de tous les Frais applicables à l'utilisation de ce Service, y compris les frais détaillés à l'Annexe I du présent accord. Les frais payables dans le cadre de ce Service seront publiés sur les sites Internet de la Banque et de MMRL. L'équipe du service à la clientèle de MMRL sera à votre disposition pour vous aider à consulter le barème des frais si vous n'êtes pas sûr des Frais applicables.

**17.2.** Tous les frais sont déduits à la source.

**17.3.** Les frais payables dans le cadre de la facilité seront déduits de votre compte MoMo. Vous nous payez et acceptez par la présente que nous ayons le droit de déduire de votre compte MoMo (sans vous en aviser préalablement):

**17.3.1.** Tous les frais de transaction payables au titre de ces services:

**17.3.1.1.** Des frais d'accès, tels que définis dans l'Annexe Commerciale, qui seront facturés à chaque retrait; et

**17.3.1.2.** Des intérêts, tels que définis dans l'Annexe Commerciale de la Facilité sont facturés chaque jour où le Crédit MoMo reste impayé (et pour éviter toute ambiguïté, ils sont uniquement facturés sur l'encours restant de la Facilité à la fin de chaque jour), jusqu'à un maximum du nombre de jours défini dans l'Annexe Commerciale.

**17.3.2.** Tous les frais juridiques, y compris les frais d'avocat et de client encourus par nous pour obtenir des conseils juridiques en rapport avec le Service et vos transactions avec nous, ou encourus par nous dans toute procédure juridique, d'arbitrage ou

autre découlant de toute transaction relative au Service, ainsi que tous les autres frais, dépenses et taxes, droits, impositions et dépenses encourus pour nous conformer à vos Instructions.

**17.4.** Sauf notification contraire, les frais comprennent toutes les taxes applicables, y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux en vigueur. Vous acceptez par la présente de payer tous les frais de transaction.

**17.5.** Vous acceptez par le présent accord de payer les frais et les dépenses que nous engageons pour obtenir ou tenter d'obtenir le paiement de toute Facilité due au titre de votre compte MoMo.

**17.6.** Au moment où vous effectuez une demande sur ce Service, nous vous informons des Frais applicables afin de vous donner l'occasion de confirmer que vous en avez connaissance et que vous les acceptez.

**17.7.** Nous fournissons une ventilation détaillée des Frais encourus dans les relevés complets et les mini-relevés. Veuillez-vous rendre dans le Centre de Services MTN le plus proche pour obtenir un exemplaire du guide complet de nos tarifs. Les tarifs sont également disponibles sur nos sites web.

**17.8.** Les frais liés à votre utilisation du Service Crédit MoMo seront strictement conformes aux conditions générales en vigueur pour le Service Crédit MoMo.

**18. TAXES**

Tous les remboursements s'entendent taxes comprises et sont payables par vous. Par le présent accord, vous nous autorisez irrévocablement à réviser les frais en cas de modification des taxes applicables.

**19. DIVULGATION D'INFORMATIONS PERSONNELLES**

**19.1.** Par le présent Accord, vous acceptez et nous autorisez expressément à divulguer, recevoir, enregistrer ou utiliser vos informations personnelles ou les informations ou les données relatives à votre compte MoMo en ce qui concerne les Facilités demandées/accordées dans le cadre de ce Service et tous les détails de votre utilisation de ces Services:

19.1.1. A destination et en provenance de nos prestataires de services, nos concessionnaires, nos agents ou de toute autre société qui peut être ou devenir notre société affiliée, filiale ou holding à des fins commerciales raisonnables en rapport avec ces Services.

19.1.2. A un Bureau de Référence de Crédit agréé.

19.1.3. A des agences indépendantes de recouvrement de créances.

19.1.4. A nos avocats, auditeurs ou autres conseillers professionnels ou à tout tribunal ou instance d'arbitrage dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'audit, dans la mesure où cela est nécessaire dans l'exercice normal de leurs fonctions.

19.1.5. Pour nous conformer à toute loi, réglementation ou décision de justice.

19.1.6. A des fins commerciales raisonnables liées à votre utilisation de ces services, tels que le marketing et les activités liées à la recherche ; et

19.1.7. Dans le cadre des pratiques commerciales, y compris, mais sans s'y limiter, le contrôle de la qualité, la formation et la garantie d'un fonctionnement efficace des systèmes.

19.1.8. Dans les cas où vous nous autorisez à divulguer des informations.

**19.2.** Vous nous autorisez à divulguer toute information relative à votre compte MoMo à tout organisme local, étranger ou international chargé de l'application de la loi ou à tout organisme gouvernemental afin de contribuer à la prévention, à la détection, à l'enquête ou à la poursuite d'activités criminelles ou de fraudes, ou à toute autre institution ou tierce partie, comme l'exigent les lois de tout pays que nous jugeons nécessaire.

**19.3.** Vous nous autorisez à divulguer, à répondre, à conseiller, à échanger et à communiquer les détails ou les informations relatives à votre compte MoMo ou à votre Facilité à des tiers impliqués dans l'administration de votre compte MoMo et des Facilités, dans la souscription de polices d'assurance, dans la mise à jour de bases de données ou dans la fourniture d'une assistance à l'utilisateur.

**19.4.** Vous devez informer le Centre de Services MTN le plus proche de toute anomalie constatée dans les informations personnelles que vous détenez. Jusqu'à la réception d'une telle notification, vos informations personnelles seront réputées être celles que vous avez fournies lors de votre demande d'inscription au Service.

**20. VOTRE EQUIPEMENT ET VOS RESPONSABILITES**

**20.1.** Vous devez, à vos propres frais, fournir et maintenir en état de fonctionnement sûr et efficace les équipements nécessaires pour accéder aux Services. Vous êtes responsable

du bon fonctionnement de votre équipement. Nous ne sommes pas responsables des erreurs ou des défaillances causées par un mauvais fonctionnement de votre équipement, ni des virus informatiques ou des problèmes connexes qui peuvent être associés à votre accès et à votre utilisation des services et de l'équipement. Vous êtes responsable des frais dus à tout prestataire de services vous fournissant une connexion au Réseau et nous ne sommes pas responsables des pertes ou des retards causés par un tel prestataire de services.

**20.2.** Vous devez suivre toutes les instructions, les procédures, ainsi que les présentes conditions générales et tout autre document que nous pourrions vous fournir concernant l'accès et l'utilisation des Services et de l'Équipement.

**20.3.** Vous acceptez et reconnaissez que vous êtes seul responsable de la garde et de l'utilisation correcte de votre équipement et de la préservation du secret et de la sécurité de votre PIN. Vous devez veiller à ce que votre code PIN ne soit pas connu ou n'entre pas en possession d'une personne non autorisée. Nous ne serons pas responsables de la divulgation de votre PIN à un tiers, et vous acceptez par le présent Accord de nous indemniser et de nous tenir à l'écart de toute perte et de tout dommage que nous pourrions subir à la suite de la divulgation intentionnelle, négligente ou imprudente de votre PIN.

**20.4.** Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour détecter toute utilisation non autorisée de votre équipement, de votre code PIN et/ou des Services et nous en informer immédiatement afin de nous permettre de prendre des mesures pour protéger votre compte de Crédit MoMo et votre compte MoMo respectivement.

**20.5.** You shall immediately inform us through the MTN Customer Care or Call Centre in the event that:

Vous devez nous en informer immédiatement par l'intermédiaire du Service à la Clientèle ou du Centre d'appel de MTN si:

20.5.1. Vous avez des raisons de croire que votre code PIN est ou peut être connu d'une personne non autorisée à le connaître et/ou qu'il a été compromis; ou

20.5.2. Vous avez des raisons de penser qu'une utilisation non autorisée du Service a eu lieu ou pourrait avoir lieu et qu'une transaction pourrait avoir été effectuée de manière frauduleuse ou compromise.

Vous devez à tout moment observer les procédures de sécurité que nous vous notifions de temps à autre ou toute autre procédure qui peut être applicable aux

Services de temps à autre. Vous reconnaissez que tout manquement de votre part à observer les procédures de sécurité recommandées peut entraîner un manquement à votre responsabilité de préserver la confidentialité des informations personnelles. En particulier, vous devez vous assurer que les services ne sont pas utilisés, que les demandes ne sont pas émises ou que les fonctions correspondantes ne sont pas exécutées par une personne autre que celle que vous avez autorisée.

## 21. INDEMNISATION

- 21.1.** En contrepartie de l'exécution par MMRL et la Banque de vos instructions ou demandes relatives au compte MoMo, vous vous engagez à nous indemniser et à nous tenir à l'écart de toute perte, charge, dommage, dépense, frais ou réclamation que nous pourrions subir ou encourir de ce fait et vous nous dégagez de toute responsabilité pour les pertes ou dommages que vous pourriez subir du fait que nous agissons selon vos instructions ou demandes ou conformément aux présentes Conditions.
- 21.2.** L'indemnité visée à la clause 21.1 couvre également toutes les demandes, les réclamations, les actions, les pertes et les dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient être intentés contre l'un d'entre nous ou que nous pourrions subir ou encourir en agissant ou en n'agissant pas sur une demande ou en raison d'un dysfonctionnement, d'une panne ou de l'indisponibilité de tout matériel, logiciel ou équipement, de la perte ou de la destruction de toute donnée, d'une panne d'électricité, de la corruption d'un support de stockage, d'une perte de données, de pannes d'électricité, de corruption des supports de stockage, de phénomènes naturels, d'émeutes, d'actes de vandalisme, de sabotage, de terrorisme, de tout autre événement échappant à notre contrôle, d'interruption ou de distorsion des liens de communication ou résultant de la confiance accordée à toute personne ou à toute information ou donnée incorrecte, illisible, incomplète ou inexacte contenue dans toute demande que nous recevons.
- 21.3.** L'indemnité visée à la présente clause 21 couvre également toute perte par des tiers pouvant résulter de l'utilisation, du mauvais usage, de l'abus ou de la possession de tout logiciel des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, tout système d'exploitation, logiciel de navigation ou tout autre progiciel ou programme, de tout accès non autorisé à votre compte MoMo ou de toute violation de la sécurité ou de toute destruction ou accès à vos données ou de toute destruction ou vol ou de tout dommage à l'un quelconque de vos équipements, toute perte ou tout dommage résultant du non-respect par vous des présentes

conditions et/ou de la fourniture d'informations incorrectes, ou toute perte ou tout dommage résultant de la défaillance ou de l'indisponibilité de d'infrastructures ou de systèmes de tiers ou de l'incapacité d'un tiers à traiter une transaction, ou toute perte que nous pourrions subir à la suite d'une violation des présentes conditions par vous.

## 22. MODIFICATION ET CESSATION DE RELATIONS

- 22.1.** Nous pouvons à tout moment, après vous en avoir informé, mettre fin ou modifier notre relation d'affaires avec vous et suspendre ou interrompre votre inscription et/ou votre accès au Service:
- 22.1.1.** Si vous utilisez le Service ou la Facilité à des fins non autorisées ou si nous détectons un abus/une mauvaise utilisation, une violation du contenu, une fraude ou une tentative de fraude liée à votre utilisation des Services.
- 22.1.2.** Si votre compte MoMo ou votre accord avec MMRL (le cas échéant) est résilié pour quelque raison que ce soit.
- 22.1.3.** Si nous sommes tenus ou invités à nous conformer à un ordre ou à une instruction du gouvernement, d'un tribunal, d'un régulateur ou d'une autre autorité compétente, ou à une recommandation du gouvernement, d'un tribunal, d'un régulateur ou d'une autre autorité compétente à cet effet ou le nécessitant.
- 22.1.4.** Si nous soupçonnons ou croyons raisonnablement que vous ne respectez pas les présentes conditions (y compris le non-paiement de tout montant dû par vous, le cas échéant).
- 22.1.5.** Lorsqu'une telle suspension ou modification est nécessaire en raison de problèmes techniques ou pour des raisons de sécurité ou d'accès public.
- 22.1.6.** Pour faciliter, mettre à jour ou améliorer le contenu ou la fonctionnalité des Services de temps à autre.
- 22.1.7.** Lorsque votre compte MoMo devient inactif ou dormant ou est considéré comme abandonné conformément à toute législation ou réglementation applicable.
- 22.1.8.** If we decide to suspend or cease provision of the Services for commercial reasons or for any other reason as we may determine.
- 22.2.** Vous pouvez annuler l'inscription au service à tout moment par le biais des canaux numériques accessibles depuis votre équipement ou dans le

Centre de Services MTN le plus proche. Vous ne pouvez toutefois pas annuler votre inscription si vous avez une facilité, un montant en souffrance ou des frais impayés.

- 22.3.** La résiliation n'affecte pas les droits et obligations accumulés par l'une ou l'autre des parties et, en particulier, elle n'affecte pas vos devoirs d'honorer les obligations contractées avant cette résiliation.

## 23. VIOLATION DES CONDITIONS GENERALES

En cas de violation des présentes conditions générales, nous pouvons, si vous ne respectez pas ou ne faites pas respecter les conditions d'une notification qui vous a été adressée, exiger le remboursement immédiat et intégral de la Facilité et/ou mettre fin immédiatement à la relation contractuelle avec vous, sans aucune responsabilité à votre égard ou à l'égard de toute autre personne.

## 24. DISPOSITIONS DIVERSES

- 24.1.** Les présentes conditions (telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre) constituent un accord juridiquement contraignant qui vous lie.
- 24.2.** Ni les présentes conditions, ni les droits ou les obligations qui en découlent ne peuvent être cédés à une autre personne par vous.
- 24.3.** Nous pouvons modifier ou amender les présentes Conditions et les tarifs MoMo Advance à tout moment et sans vous consulter, à condition que la Banque et MMRL vous informent, par le biais d'un préavis raisonnable, de ces modifications ou amendements avant leur date d'entrée en vigueur prévue, et que cet avis et les détails des modifications, y compris la version amendée des présentes Conditions, soient publiés sur les sites Internet de la Banque et de MMRL et puissent, en outre, être publiés sous forme d'affiches ou de brochures et soient disponibles dans les Centres de Services MTN, ou par tout autre moyen que nous pourrions déterminer.
- 24.4.** Aucun manquement ou retard de votre part ou de la nôtre dans l'exercice d'un droit ou d'un recours en vertu du présent accord ne peut être considéré

comme une renonciation à ce droit ou recours, et aucun exercice unique ou partiel d'un droit ou d'un recours ne peut empêcher un autre exercice de ce droit ou recours ou l'exercice d'un autre droit ou recours.

- 24.5.** Les droits et les recours prévus par le présent accord sont cumulatifs et non exclusifs des droits ou recours prévus par la loi.
- 24.6.** Si l'une des dispositions des présentes conditions est jugée invalide ou inapplicable par un arbitre, un tribunal ou un organe administratif dûment désigné et compétent, l'invalidité ou l'inapplicabilité de cette disposition n'affecte pas les autres dispositions des présentes conditions.
- 24.7.** Toutes variations ou modifications des présentes Conditions vous lient de la même manière que si elles étaient contenues dans les présentes conditions.
- 24.8.** Nous pouvons traduire les présentes conditions en plusieurs langues. En cas de différences ou de conflits entre la version anglaise et la version des présentes conditions dans une autre langue, la version anglaise prévaudra (dans la mesure où les lois applicables le permettent), sauf indication contraire.
- 24.9.** Votre relation contractuelle avec nous est régie à tous les égards par les lois de la République du Rwanda et les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux rwandais.
- 24.10.** MMRL et la Banque sont réglementés par la Banque Nationale du Rwanda aux fins de ce Service.
- 24.11.** Tout litige entre les parties concernant toute question découlant d'une manière ou d'une autre des présentes conditions générales, y compris leur interprétation, ou leurs droits et obligations respectueux, doit être réglé à l'amiable. Si les parties ne parviennent toujours pas à un règlement amiable équitable dans un délai de 15 jours calendaires, l'affaire sera soumise aux tribunaux compétents de la République du Rwanda.

## ANNEXE 1 : ANNEXE COMMERCIALE

No	Article	Description
1.	Frais d'accès	2,75% appliqués après chaque retrait
2.	Intérêts	0,75% appliqués quotidiennement sur le capital restant dû
3.	Période d'intérêt	Nombre de jours à partir du premier jour de retrait
4.	Transactions autorisées	<p><b>4.1.</b> Envoyer de l'argent à des clients MoMo enregistrés et/ou à des clients MoMo non enregistrés, quel que soit l'opérateur de réseau mobile et/ou les prestataires de services de paiement, sous réserve du strict respect des lois et réglementations en vigueur.</p> <p><b>4.2.</b> Effectuer des paiements par le biais de transactions « MoMoPay ».</p> <p><b>4.3.</b> Payer des services publics par le biais de transactions « Paiement des Factures ».</p> <p><b>4.4.</b> Temps d'antenne et paquets (propres et autres).</p>
5.	Interest rate computation	<p><b>5.1. Taux d'intérêt quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un taux d'intérêt de 0,75 % par jour est appliqué au solde du prêt s'il reste impayé après minuit.</li> </ul> <p><b>5.2. Accumulation des intérêts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les intérêts sont calculés quotidiennement sur le solde restant dû. Par exemple, si vous empruntez 100.000 RWF, les intérêts journaliers seront les suivants:</li> </ul> <p><b>100.000 FRW x 0.75% = 750 FRW par jour</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Si le prêt n'est pas entièrement remboursé dans les 30 jours, la limite de découvert est gelée.</li> <li>Après la période de 30 jours, le taux d'intérêt continue à s'appliquer pendant 15 jours supplémentaires, soit un maximum de 45 jours.</li> </ul> <p><b>5.3. Scenario d'exemple</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jour 1 : Vous retirez 100.000 FRW.</li> <li>Jour 2–30 : Les intérêts courent quotidiennement à raison de 750 RWF/jour.</li> <li>Jour 31–45 : En cas de non-remboursement, les intérêts continuent à courir à raison de 750 RWF/jour.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> les frais d'accès ne sont facturés qu'une seule fois par retrait, tandis que les intérêts sont facturés quotidiennement sur le solde restant dû.</p> <p><b>5.4. Arrondissement du calcul des retraits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de retrait d'une valeur qui n'est pas un multiple de 5 ou de 10, les intérêts seront exprimés en décimales et la valeur sera arrondie en une valeur ne dépassant un franc rwandais (1 Frw).</li> <li>Scenario d'Exemple <ul style="list-style-type: none"> <li>Valeur de retrait 1.605 FRW.</li> <li>L'intérêt applicable à la fin de la journée est de 2,75 %.</li> <li>Total interest will be <b>RWF 44.1375</b></li> </ul> </li> </ul> <p>Le total des intérêts sera de 44.1375 FRW</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comme résultat de l'arrondi, les frais seront 45 FRW.</li> </ul>



   @imbankrw  
[www.imbankgroup.com/rw](http://www.imbankgroup.com/rw)